

RUANDA-URUNDI

retour K. Lungu impuler / 100.000
39/08. P
Avis d'imputation directe n° 53/60

~~1271~~
~~9~~
~~14~~
~~19~~

6201 / Juin / 60
20 / 1 / 60

L'Ordonnateur - trésorier }
 Le Comptable }

de *Kibungu*
Affaires Religieuses



fait connaître au gestionnaire de crédit.....
 qu'il a dépensé pour son compte les sommes ci-après:

Détail des dépenses	Imputation	Montant	Ordonnance emise, poste du livre de caisse	
			N°	Date
<i>achat vivres sur place, équipement de couchage et de cuisine pour réfugiés à Kibungu</i>	<i>9109</i>	<i>30.572</i>	<i>124</i>	<i>30/9/60</i>

facture couch 62/60 de Salim bin Nanan

N.B En cas de désaccord sur les imputations données, le (s) gestionnaire de crédit doit renvoyer immédiatement cet avis à l'ordonnateur-trésorier (et non au comptable) en motivant les rectifications demandées.

A *Kibungu*, le *30/9/60*
 Le *(-T 9023 De Zutter L*
[Signature]

RUANDA-URUNDI

idem 1^{er} V.
n° 52/60.

~~193~~
~~24/11~~
~~1960~~

Avis d'imputation directe n° 34/60

L'Ordonnateur }
Le Comptable }
trésorier

de *Mibungu*

fait connaître au gestionnaire de crédit

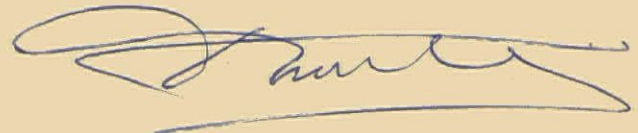
Affaires Indigènes

qu'il a dépensé pour son compte les sommes ci-après :

Détail des dépenses	Imputation	Montant	Ordonnance emise, poste du livre de caisse	
			N°	Date
<i>Achat vivres sur place réfugiés à Mibungu pendant le mois de septembre.</i>	<i>9109.</i>	<i>22396</i>	<i>163</i>	<i>7/10/60</i>

N.B En cas de désaccord sur les imputations données, le (sous) gestionnaire de crédit doit renvoyer immédiatement cet avis à l'ordonnateur-trésorier (et non au comptable) en motivant les rectifications demandées.

Mod. 34 - C 22 - B 2 - 12 - 52.

A *Mibungu*, le *30/9/60*
Le
C. T. 9023
Die Zutter


Avis d'imputation directe n° 53/10

14-12/11
77.7/9

L'Ordonnateur - trésorier }
Le Comptable }

de _____

fait connaître au gestionnaire de crédit _____

qu'il a dépensé pour son compte les sommes ci-après :

Détail des dépenses	Imputation	Montant	Ordonnance emise, poste du livre de caisse	
			N°	Date
			7.9	11/11/11

N.B En cas de désaccord sur les imputations données, le (sous) gestionnaire de crédit doit renvoyer immédiatement cet avis à l'ordonnateur-trésorier (et non au comptable) en motivant les rectifications demandées.

A _____, le 11/11/11
Le _____

NOTE POUR MESSIEURS LES FOURNISSEURS :

L'emploi du présent modèle de facture activera sensiblement la liquidation des sommes qui vous sont dues.

TRIPPLICATA

ADRESSE BANCAIRE ou POSTALE du CREANCIER :

(Banque ou C.C.P.)

(Numéro du compte)

Facture n° du

FOURNISSEUR et localité

Code carte		1	2
7	1		
14	15	16	17
18	19	20	21
22	23	24	25
			X
41	42	43	44
45	46	47	48
49	50	51	52
53			

N.B. - Indiquer : « Cession » colonnes 18 à 24 (lorsque la facture est cédée).

LE GOUVERNEMENT DU RUANDA-URUNDI DOIT pour fournitures reprises ci-après,

suivant lettre/bon de commande n° du ci-joint ou joint à ma facture n° du

Spécification des articles	Quantités fournies	Prix unitaires	Valeur totale
Montant total			

ARRETE A LA SOMME DE (en toutes lettres)

A Le

Qualité :
Signature(s) :

A compléter par le (sous) gestionnaire de crédits :

VU POUR VERIFICATION, APPROBATION ET IMPUTATION A CHARGE du :

Montants														Imputation														C.E.			
1	2	14	15	16	17	18	19	20	21	22	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	56	57	58	59
5	6										X	9	7	0	9	0	5	9	0	8	0	0	8	2	7	X					
5	6										X																X				
5	6										X																X				
5	6										X																X				

Réservé au service de la Comptabilité :

N° OPERATIONS (colonnes 76 à 80)

Engagement n° 5 du 30/9/60
 Le (date) 30/9/60
 Le (sous) gestionnaire de crédits de
 Nom :
 Signature :

POUR RECEPTION CONFORME.
 Livraison prévue pour le
 exécutée le
 le 19
 Le (grade et signature)

Date réception :
Vérfié par :

Toussaint *W. Lemby* *B. Kuy*

Compte Refugies

124
79
14
11

Assiettes	33 X 8	264 ✓
Haches	24 X 80	960 ✓
Houes	100 X 35	3500 ✓
Machettes	33 X 30	990 ✓
Convertoirs	35 X 55	1925 ✓
Bois gobelets	120 X 8	960 ✓
Casseroles	16	840 ✓
Sel. 100kg		400 ✓

9839

neuf mille huit cent trente neuf

9839

Kilungu le 1/10/60

{ Agent territ Insubumbi



B. P.

✓ 20 kgs de riz	124	240
✓ 50 kgs de sel	14	200
1 bote de saouss	11	240
		<u>680</u>

K. Mungu la 16/9/60
C.T.
D. Kutter

De la

240K

B P

$\frac{14}{11}$

$\frac{129}{9}$

✓ 8 cartons de savon
le 20/9/60

La C T
de l'Institut
Muller

20/9/60

Compte des Réfugiés

14
11

144
0

v. s. 61	houes (soixante et un)	35161-	2135
2. 20	machettes (vingt)	30x20-	<u>600</u>
			2735

Libourne le 28/9/60
L'Agent de nuit J. Lumbry B
Bum

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

le
de

124
19

Service des Réfugiés (1) N°

14
11

Réf. n° :

R.P.

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

Reçu de M. Salim bin Hassa

✓ 1°/ Cinquante Couvertures = 50 X 55 = 2750fr

✓ 2°/ Soixante assiettes = 60 X 8 = 480

3230fr

C. T. 5027

23/9/60



(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

B P
Compté Réfugiés 27/9/60

14
 11 12/4
 19

1°	Assiettes	66 x 8 =	528
2°	Riz	83 x 12	996
3°	Casorels	26 x	800
4°	Trachette	15 x 30	450
5°	Couvert.	66 x 55	3630
6°	Houes	44 x 35	1540

1°	Houes	32 x 35 =	7944
2°	Trachettes	15 x 30 =	1140

450
 9534
 ajoute
 d'autres
 achats: 77
 NYIRIMIHI

~~Mille~~

Sept Mille neuf quarante quatre
 franc.

7944

Agent tenu
 Mukumbi B

27/9/60

[Signature]

54
 301
 183
 213
 272